

~~B. 3887~~ 3887

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Direction patrimoine et gestion immobilière
Service opérationnel site de Dijon

Dossier suivi par : Philippe MORAL
Tél : 03 80 44 37 62 / Fax : 03 80 44 35 80
Courriel : philippe.moral@bourgognefranchecomte.fr
Réf : DT.35976 - CC/PM
P : 3313 14 06

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Secrétariat général
Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et Guichet unique ICPE
A l'attention de Monsieur David CLEMENT
40 rue de la Préfecture
58026 Nevers Cedex

Objet : Piscicultures du lycée agricole du Morvan - Dossier ICPE
Lettre recommandée avec AR

Dijon, le **05 AVR. 2017**

Monsieur,

Votre courrier du 27 février dernier et reçu dans nos services le 3 mars a retenu toute notre attention.

Comme évoqué par téléphone avec Monsieur Moral, il a été jugé préférable d'attendre la réunion du 28 mars avec les services instructeurs de la DDT et de la DDCSPP pour apporter les réponses à vos dernières demandes :

1. Le bassin de sédimentation aura une superficie de 1200 m² avec un volume de l'ordre de 1200 m³ (profondeur moyenne de 1 mètre). Le débit de rejet sera identique au débit d'entrée dans les bassins actuels soit 28800 m³/jour.

La vidange de ce bassin sera réalisée tous les 3 ans après demande en préfecture, en lien avec le service Cultures, Elevage, Environnement de la Chambre d'agriculture (Monsieur VAUTIER), avec un épandage sur les 9 hectares de parcelles dont la région est propriétaire.

2. Vous trouverez, ci-joint, le tableau reprenant pour les deux sites tous les débits prélevés ainsi que les tonnages de production.

D'autre part, comme l'a évoqué Madame GAZET (DDT - Service Eau, Forêt, Biodiversité), il sera nécessaire d'obtenir un nouvel arrêté d'autorisation d'exploitation. Le dernier arrêté datant de novembre 1999, dont vous trouverez copie ci-jointe, comporte des données sur les capacités de production par site ainsi que le prélèvement d'eau qui ne sont plus valables pour ce projet.

Quant à la construction d'un bassin de protection vis-à-vis de crues (ou accident comme la rupture du barrage de la Pierre Glissotte), la Région vous a répondu sur ce sujet le 13 mars dernier.

Cependant je vous précise que l'exploitation envisage de faire réaliser, à ses frais, une étude, en lien avec l'Agence de l'eau et le Parc du Morvan, consistant à installer 3 filtres à tambour (solution jugée efficace par les personnes présentes à la réunion du 28 mars) en sortie de la prise d'eau de CORANCY. Ce dossier n'étant pas géré par le Conseil régional, il n'est pas possible de le joindre au dossier ICPE.

Vous trouverez également joint pour information les dernières analyses faites sur les boues et poissons du site de la pisciculture de CORANCY.

Compte tenu de l'ensemble des réponses formulées ici, en complément du courrier du 13 mars, je vous remercie de me confirmer par retour de courrier le lancement de l'enquête publique, permettant à mes services de finaliser le planning de déroulement de cette opération

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente du conseil régional
Pour la présidente du conseil régional
Le directeur du patrimoine et
de la gestion immobilière

Patrick RAGUIN

